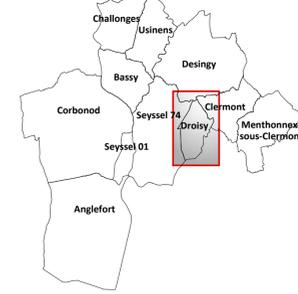




# Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan de zonage

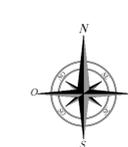
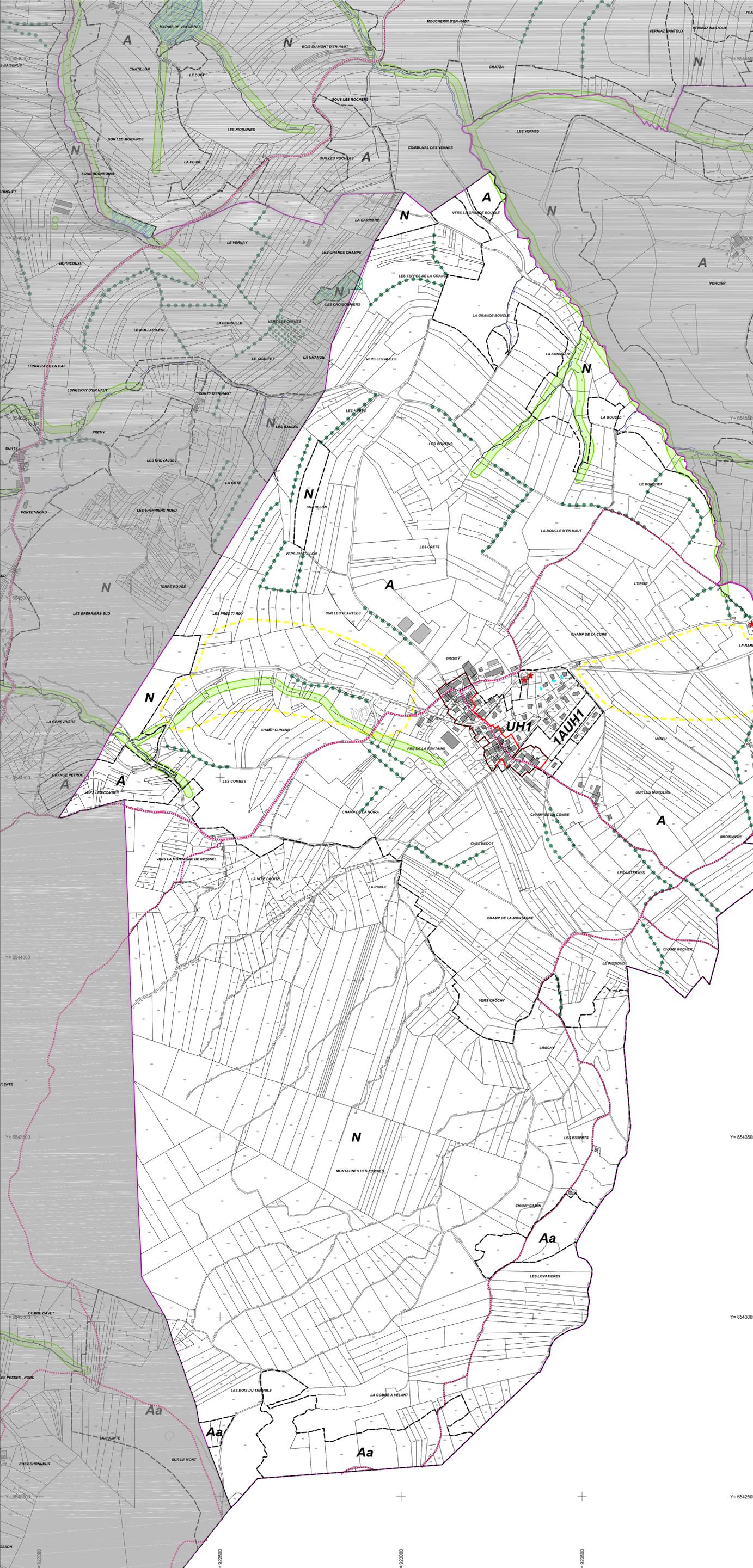


Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le Président  
**Paul RANNARD**



PLAN Draisy Planche B	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
<b>ECHELLE</b> 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.2023 N°2 N°3	N°1 Approuvée le 09.11.2021 N°2 N°3
<b>Mise au point</b>			
<b>territoires demain</b>	<b>CONCEPTION</b> B.E - DESSIN Agence de St Julien en Genevois www.bepd.com	<b>FOND CADASTRAL</b> Avril 2022 Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	<b>MISE A JOUR DU BATI</b> Février 2020 A titre indicatif : ■ Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU) ■ Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)



ZONE URBAINE	ZONE NATURELLE
<p><b>UH1</b> Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée</p> <p><b>UH1</b> Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité</p> <p><b>UH2</b> Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité</p> <p><b>UHC2</b> Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines</p> <p><b>UHC3</b> Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines</p> <p><b>UE</b> Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs</p> <p><b>UEf</b> Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires</p> <p><b>UX</b> Zone urbanisée à vocation d'activité économique</p> <p><b>UXc</b> Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale</p> <p><b>UXi</b> Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)</p>	<p><b>N</b> Zone naturelle</p> <p><b>Nc</b> Secteur à vocation de gestion des activités de carrière</p> <p><b>Ncg</b> Secteur à vocation de gestion des activités de camping</p> <p><b>Ne</b> Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers</p> <p><b>Nls</b> Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs</p> <p><b>Nx</b> Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)</p>
<p><b>1AUH1</b> Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité</p> <p><b>1AUH2</b> Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité</p> <p><b>1AUH3</b> Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte</p> <p><b>1AUHc2</b> Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines</p> <p><b>2AUH</b> Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat</p> <p><b>2AUX</b> Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques</p>	<p><b>AUTRES</b></p> <p><i>Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU</i></p> <p>■ Espace boisé classé</p> <p><i>Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU</i></p> <p>--- Linéaires de diversité commerciale</p> <p><i>Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU</i></p> <p>■ Secteur d'intérêt paysager</p> <p>■ Bâti d'intérêt patrimonial et architectural</p> <p><i>Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU</i></p> <p>■ Corridor écologique</p> <p>■ Secteur d'intérêt écologique</p> <p>■ Zone humide</p> <p>● Trame végétale (haies bocagères)</p> <p>● Trame végétale (dont vergers)</p> <p><i>Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU</i></p> <p>■ Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale</p> <p><i>Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU</i></p> <p>■ Zones à risques naturels forts</p>
<p><b>ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE</b></p> <p><b>A</b> Zone Agricole</p> <p><b>Aa</b> Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages</p>	